

L'impunité des multinationales contre le climat



Comment l'industrie des énergies fossiles décourage l'action climatique grâce aux tribunaux d'arbitrage

Septembre 2021



© Jess Hurd

Uniper utilise les tribunaux d'arbitrage pour poursuivre les Pays-Bas pour leur politique de sortie progressive du charbon. La projection visible sur la photo portait sur une autre centrale d'Uniper, ici alimentée au gaz, au Royaume-Uni.

- Cinq multinationales du secteur des énergies fossiles réclament à travers des tribunaux d'arbitrage plus de 18 milliards de dollars de compensation à des gouvernements suite à leurs politiques de lutte contre le réchauffement climatique.
- Ce montant exorbitant représente presque l'équivalent de la totalité du financement « climat » annuel net que les pays riches versent aux pays en développement, qu'Oxfam évalue entre 19 et 22 milliards de dollars.
- Derrière ce système de tribunal d'arbitrage se cachent des cabinets d'avocats spécialisés, qui cherchent à multiplier les litiges à arbitrer.
- La plupart des cas présentés ici s'appuient sur le Traité sur la charte de l'énergie (TCE), un traité qui protège les pollueurs.
- Ces tribunaux d'arbitrage peuvent être utilisés afin de ralentir, bloquer ou renchérir les politiques climatiques et conduire jusqu'à la paralysie des gouvernements. L'UE et la France devraient se débarrasser de l'emprise de ces tribunaux, en commençant par quitter le Traité sur la Charte de l'énergie avant la COP 26.

Cinq entreprises du secteur des énergies fossiles poursuivent des gouvernements pour leur action en matière de lutte contre le réchauffement climatique en utilisant des tribunaux d'arbitrage parallèles aux systèmes juridiques nationaux, pour des montants exorbitants :

- RWE et Uniper poursuivent les Pays-Bas suite à la décision de sortir progressivement du charbon.
- Rockhopper, une entreprise britannique, poursuit l'Italie suite à l'interdiction de réaliser des forages pétroliers en mer près des côtes.
- Ascent Resources, également une entreprise britannique, poursuit la Slovénie qui a exigé une étude d'impact environnemental avant toute exploitation d'hydrocarbures de schiste.
- TC Energy poursuit les États-Unis suite à la décision de ne pas construire l'oléoduc Keystone.

Ces entreprises ont recours à des tribunaux d'arbitrage, officiellement connus sous le nom de règlement des différends entre investisseurs et États (RDIE en français – ISDS en anglais), pour poursuivre les États.

Elles exigent de lourdes compensation financières

A elles seules, ces cinq affaires représentent plus de 18 milliards de dollars de compensation exigées par ces entreprises du secteur des énergies fossiles. Ce montant exorbitant représente presque l'équivalent de la totalité du financement « climat » annuel net que les pays riches versent aux pays en développement, qu'Oxfam évalue entre 19 et 22 milliards de dollars¹.

Montant par entreprise	en dollars US ²
RWE	1,652 milliard \$
Uniper	1,062 milliard \$
Keystone	15 milliards \$
Rockhopper	0,324 milliard \$
Ascent	0,118 milliard \$
TOTAL	18,156 milliards \$

Les pays du Sud ont désespérément besoin de financements pour faire face à l'urgence climatique. Le niveau des financements actuels est ridiculement insuffisant puisqu'il faudrait au moins 400 milliards de dollars par an³. Les pays riches doivent donc débloquer d'urgence beaucoup plus d'argent.

Que ces entreprises du secteur des énergies fossiles demandent de tels niveaux de compensation révèlent donc leur avidité sans limite pour engranger des profits faramineux. Face aux menaces qui pèsent sur l'ensemble de la planète, à la destructions des habitats et moyens de subsistance (dont une grande partie dans les pays du Sud), aux inondations, aux incendies de forêt et au chaos climatique à venir, ces entreprises du secteur des énergies fossiles font comme si elles étaient les seules à mériter de l'argent public.

Il est connu que ce sont les propriétaires d'esclaves et non les personnes réduites en esclavage qui ont été dédommagés lorsque des lois ont été adoptées contre le commerce des esclaves. Aujourd'hui, les entreprises du secteur des énergies fossiles exigent effectivement quelque chose de similaire, à savoir des compensations pour les politiques climatiques alors qu'en tant que pollueurs, elles devraient plutôt payer pour aider à résoudre les problèmes qu'elles ont causés. Malheureusement, ces tribunaux d'arbitrage font pencher la balance en leur faveur.

Qu'est-ce qu'un tribunal d'arbitrage ?

Les tribunaux d'arbitrage sont issus des accords de libéralisation du commerce et de l'investissement. Ils permettent aux entreprises étrangères de poursuivre un État en dehors du système juridique national. C'est un système juridique sur mesure que personne d'autre que ces entreprises ne peut utiliser et qui est complètement adapté à leurs intérêts. Les tribunaux chargés de ces affaires se limitent exclusivement à examiner en quoi les intérêts des investisseurs ont été affectés par une nouvelle loi ou mesure. Il n'est pas de leur responsabilité de mettre en balance ces intérêts privés avec l'intérêt général et de tenir compte des raisons qui justifient les politiques et mesures qui ont été mises en œuvre en matière de santé publique, de droits des travailleurs ou de lutte contre le réchauffement climatique.

Les tribunaux accordent souvent des indemnités financières bien plus importantes que celles que les entreprises pourraient obtenir devant les juridictions nationales. Les frais de justice que les États doivent engager pour se défendre peuvent également être très conséquents⁴.

Les tribunaux d'arbitrage ont longtemps été utilisés par les acteurs privés pour s'opposer aux protections environnementales. Maintenant que les gouvernements du monde entier commencent enfin à prendre des mesures pour faire face à l'urgence climatique, nous voyons de plus en plus d'entreprises du secteur des énergies fossiles contester ces

politiques devant ces tribunaux. Le Traité sur la charte de l'énergie est utilisé dans nombre de ces affaires.

Les tribunaux d'arbitrage peuvent être utilisés pour ralentir, bloquer ou renchérir considérablement les politiques de lutte contre le réchauffement climatique, conduisant les gouvernements dans une forme de paralysie. Un pays qui adopte une législation significative pour éliminer progressivement les énergies fossiles pourrait se voir infliger une amende de plusieurs milliards de dollars, bien qu'il agisse en toute légalité. De fait, ces tribunaux d'affaires se moquent par avance des éventuels engagements que les pays de la planète pourraient prendre lors de la conférence des Nations unies sur le climat, la COP 26, que le Royaume-Uni accueille en novembre 2021.

Les gouvernements devraient donc se débarrasser de ces tribunaux d'arbitrage, en commençant par quitter le Traité sur la charte de l'énergie avant la COP 26.

Les cabinets d'avocats sont complices

Le système de l'arbitrage est dominé par un nombre relativement restreint de cabinets d'avocats

spécialisés. Ces cabinets ne sont pas des agents neutres du système de l'arbitrage : ils ont activement développé, dirigé et perpétué cette forme de justice parallèle. Par exemple, Gibson Dunn, le cabinet d'avocats agissant pour Uniper, qui figure parmi les vingt plus grands spécialistes mondiaux des litiges en matière d'investissement⁵, a récemment publié l'une de ses notes d'information régulières à l'intention de ses clients, signalant que les réformes juridiques dans le secteur énergétique mexicain pourraient constituer un motif de litige en matière d'investissement. Le tout en leur précisant quels sont les traités qu'ils pourraient utiliser pour engager des poursuites⁶.

Comme chaque cas est l'occasion d'une affaire à plusieurs millions de dollars, ces cabinets d'affaires vont à la pêche aux clients, en se saisissant de toutes les opportunités possibles pour que des entreprises privées poursuivent les Etats. Ils exercent également un lobbying agressif en faveur du système ISDS auprès des décideurs. Ces cabinets d'affaires sont profondément complices de ce système offrant une justice parallèle et favorable aux entreprises multinationales.

Références

- 1 Oxfam a calculé le financement climat net spécifique en excluant les remboursements et les intérêts, et en incluant uniquement les aspects pertinents pour le climat. Voir : Oxfam, Climate finance shadow report 2020, <https://oxfamlibrary.openrepository.com/bitstream/handle/10546/621066/bp-climate-financeshadow-report-2020-201020-en.pdf>
- 2 Sources et calculs des taux de change : https://docs.google.com/spreadsheets/d/1IVQcxe_BwFMutSVY4DQog11elpyR7Z44ybE3r4tUtNk/edit?usp=sharing
- 3 Les pays riches, qui portent de loin la plus grande responsabilité dans la crise climatique, se sont engagés jusqu'à présent à fournir au moins 100 milliards de dollars par an, mais ils sont loin du compte. Ils affirment fournir environ 60 % de cette somme. Cependant, le calcul d'Oxfam du financement climat net, ci-dessus, montre que la réalité se situe à un niveau beaucoup plus bas autour de 19 à 22 milliards de dollars.
- 4 Par exemple : Jarrod Hepburn, «Final costs details are released in Philip Morris v. Australia following request by IAREporter», Investment Arbitration Reporter, 21 mars 2019, <https://www.iareporter.com/articles/final-costs-details-are-released-in-philip-morris-v-australia-following-request-by-iareporter/>
- 5 Global Arbitration Review, «The GAR 30 and Power Index revealed», 2021, <https://globalarbitrationreview.com/the-gar-30-and-power-index-revealed>
- 6 Gibson Dunn, Les réformes mexicaines de la loi sur les hydrocarbures et de la loi sur l'industrie électrique peuvent violer les protections des traités d'investissement. 1er juin 2021, <https://www.gibsondunn.com/mexico-reforms-to-hydrocarbon-law-and-electricity-industry-law-may-violate-investment-treaty-protections/>

Traduction et adaptation en français : Maxime Combes (Aitec)



Global Justice Now, 66 Offley Road,
London SW9 0LS • +44 20 7820 4900
globaljustice.org.uk @GlobalJusticeUK
f Global Justice Now @globaljusticenow



Aitec, 21 ter rue Voltaire,
75011 Paris
aitec.reseau-ipam.org
f Aitec.IPAM @aitecipam



Attac France, 21 ter rue
Voltaire, 75011 Paris
france.attac.org f attacfr
@attac_fr @attac_fr